

Rapport annuel de la Commission de Surveillance
De Saint-Hubert
Année : 2019 (septembre à décembre)

I. La Commission de Surveillance

A. Composition

Michel Laurent – *Président* – Fonctionnaire communal ER
Christine Biermé – *Vice-Présidente* – Médecin ER
Muriel Compère – *Secrétaire* – Fonctionnaire provinciale
Martine Van Wijnendaele – *Membre* – Infirmière ER
Ingeborg Steenbeke – *Membre* – Philologue
Emilie Romain – Membre - Avocat
Marie-Gabrielle de Montpellier – *Membre* – Psychologue
Xavier Guiot – *Membre* – Avocat
Gilles Martin – *Membre* – Assistant social

B. Fonctionnement

Commissaire du mois au moins une fois semaine
Le Président a continué à rendre visite à la Direction minimum une fois par mois.
Pas de réelles difficultés au niveau du fonctionnement.
Bonne communication avec les détenus et la Direction.
Idem entre les membres de la Commission bien qu'il faille toujours relever les mêmes problèmes internes au fonctionnement de la prison (voir développements suivants).

C. Traitement des demandes des personnes détenues / Médiation

Via les boîtes aux lettres, en direct lors des visites hebdomadaires.
Médiation : chaque fois que les demandes du détenu se sont révélées pertinentes.

D. La Commission en chiffres

- a. Nombre de réunions mensuelles : 1 /mois
- b. Présence des membres aux réunions mensuelles : 71%
- c. Nombre de visites réalisées : 13
- d. Nombre de demandes reçues : 16
- e. Nombre de médiations réalisées – Autant que de demandes pertinentes reçues.

Le Commissaire revoit systématiquement les détenus demandeurs pour présenter le résultat de ces interventions.

II. L'établissement pénitentiaire concerné – Prison de Saint Hubert

A. Fonctionnement

Régime semi-ouvert – fonctionne suivant les dispositions du ROI et rythmée par le fonctionnement des divers ateliers eux-mêmes soumis à divers critères : nombre de commandes pour la menuiserie,... et aux saisons pour la ferme, fromagerie, jardin, aménagements extérieurs.

B. Evénements marquants / principaux changements dans l'établissement

- 1 Evasion le 28/10/2019
- 1 jour de grève, le 12/12/19

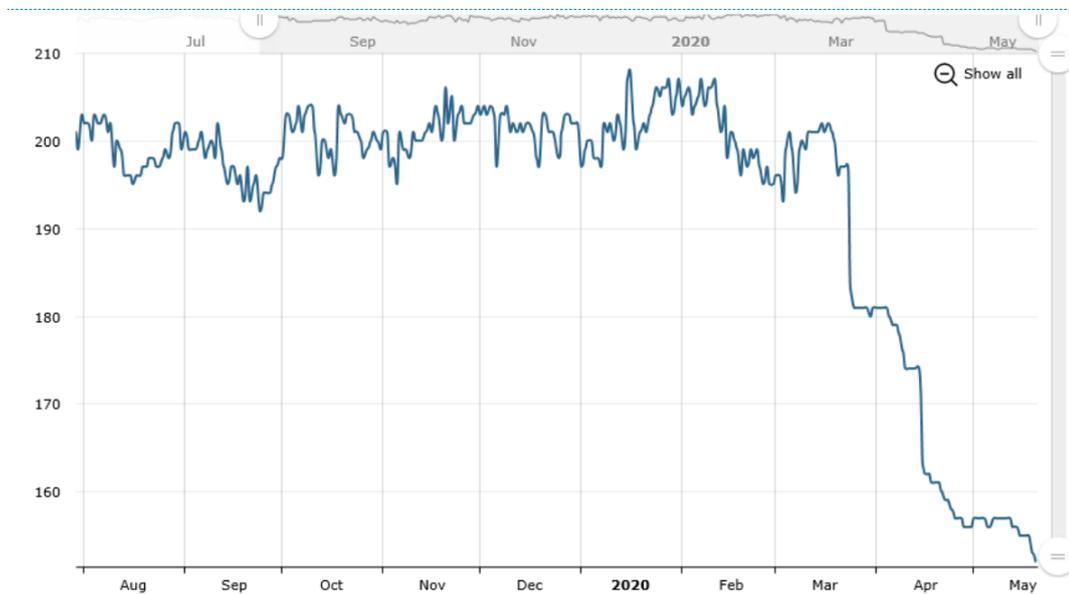
Les travaux de rénovation du bloc 5 étaient en cours (et le sont toujours actuellement) pour les mois concernés. Les entretiens habituels ont été effectués. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez contacter la comptabilité à l'adresse mail suivante : DLD.cmp.sthubert@just.fdgov.be. C'est ce service qui gère les contrats d'entretiens. Travaux d'aménagements divers et réparations au point mort : carence de la Régie des Bâtiments.

C. L'établissement pénitentiaire en chiffres

a. *Population pénitentiaire (mois par mois)*

Capacité théorique = 210.

Occupation réelle = 200 détenus – 18 bracelets électroniques au 25/09/2019
(10 détenus sup. sont attendus dans les prochains jours)



b. Nombre de membres de personnel (mois par mois)

Au 30 Septembre 2019 : 133 surveillance + 30 technique

Au 31 Octobre 2019 : 133 surveillance + 30 technique

Au 30 Novembre 2019 : 131 surveillance + 30 technique

Au 31 Décembre 2019 : 133 Surveillance + 29 technique

5 entrées en service, 1 ASP le 01/09/2019, 1 ASP le 14/10/2019, 3 ASPCE le 01/12/2019

6 départs : 1 ASPCE et 1 APC le 01/09/2019 (pension), 1 ATPCE et 1 ASP le 01/12/2019 (pension) et 2 démissions d'office d'ASP (6/11/19 et 22/11/19)

III. La surveillance

PRINCIPALES SITUATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INTERVENTION DE LA CDS EN LIEN AVEC LE FONCTIONNEMENT DE LA PRISON, LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX DÉTENUS ET LES RÈGLES LES CONCERNANT

Congés et permissions (égal suivi des dossiers par l'administration), nourriture et hygiène dans certains blocs

FONCTIONNEMENT

Problèmes

- + Le manque d'hygiène dans certains blocs (le 1 et le 7) ont été relevés chaque mois, communiqué par courrier au CCSP, sans résultats jusqu'à ce jour. Ces problèmes dépendent directement de la Régie des Bâtiments
- + Manque de personnel (agent, greffe, SPS) ; d'où nombre élevé de dossiers individuels en retard ; problème directement lié à la volonté politique.
- + Système de mise au travail non clairement réglementé : dépend de la bonne volonté et de la bonne tenue des détenus ; cette forme de critères semble justifier la bonne pratique
- + Caisse d'entraide peu transparente : demande d'explications au directeur responsable et explications fournies.

Bonnes pratiques

- + Réactivité immédiate aux directives pour l'indexation des gratifications
- + Formation au « radicalisme » des agents

TRAITEMENT DES DETENUS

Problèmes

- + Quelques plaintes envers certains membres du personnel infirmier : vérifiées et finalement non fondées

Bonnes pratiques

- + strict respect des règles pour fouilles corporelles
- + la caisse d'entraide intervient pour les vêtements des détenus indigents

REGLES CONCERNANT LES DETENUS

- + Le ROI n'est pas signé par les détenus mais sa prise de connaissance est actée dans leur dossier. Il n'est disponible qu'en français. Recommandation : demander à DGPI les traductions.
- + Aucun plan individuel d'établi (à suivre)
- + Registre des fouilles et mesures coercitives constitué de feuilles volantes ; invitation à au moins numéroter et parapher chaque folio, sachant que le registre relié reste la meilleure solution (à suivre)

IV. Les avis et informations au CCSP

Egal principaux griefs répercutés : Hygiène, nombre d'agents de surveillance et administratifs : en attente de suivi.

V. Conclusion(s)

Insister sur les problèmes soulevés durant les 4 derniers mois de 2019, afin d'obtenir des résolutions concrètes.